



COMITÉ FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



//////////////////// **Actes du séminaire** //////////////////

Coopérer sur des enjeux partagés : une alternative à l'aide ?

25 novembre 2016, Paris

avec le soutien de
l'Agence Française
de Développement
et la Fondation Abbé Pierre

**Comité Français pour la
Solidarité Internationale**

////////////////////////////////////
32 rue Le Peletier, 75009 Paris
tél. 01 44 83 88 50

**Actes du séminaire international
du 25 novembre 2016 dans les
locaux du Secours populaire
français à Paris**

**Le CFSI remercie les membres
du Comité de préparation de ce
séminaire :** Agnès Belaïd (CFSI),
Apolline Calucci (CFSI), Bruno de
Reviers (F3E), Astrid Frey (CUF),
Sarahi Gutierrez (Batik International),
Olivier Le Masson (Grdr), Emilie
Leroux (CFSI), Marc Lévy (Gret),
Anne-Françoise Taisne (CFSI)

**ainsi que le Secours populaire
français pour son accueil.**

Comité de rédaction :

Agnès Belaïd, Apolline Calucci,
Emilie Leroux, Anne-Françoise
Taisne

Photos-illustrations :

page de couverture © Adobe Stock
pages intérieures © Minh Maudoux

Mise en page :

Minh Maudoux

Imprimeur :

Calligraphy

Ce séminaire international s'inscrit dans le cadre du programme
Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) porté par le
CFSI et à destination de ses membres et de leurs partenaires.

Il a réuni 120 participants au cours d'une journée animée par Marc Lévy,
directeur de la prospective au Gret.

Retrouvez les actes du séminaire ici :

<http://communication2348.wixsite.com/caac>

Avec le soutien de :



AFD



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
LE PROGRAMME COOPÉRER AUTREMENT	
EN ACTEURS DE CHANGEMENT (CAAC)	6
UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LES ENJEUX PARTAGÉS	8
LA FIN DU PARADIGME NORD-SUD ?	9
La remise en question du paradigme Nord-Sud.....	10
Des inégalités persistantes entre le Nord et le Sud	11
Les points de débat	12
LE TRAVAIL DÉCENT : UN ENJEU PARTAGÉ ?	13
L'accès à un travail décent : un défi mondial	14
Les chaînes d'approvisionnement : zones de non-droit ?	15
Coopérer sur des enjeux partagés : une solution	16
LES QUESTIONNEMENTS DES MEMBRES	
ET DES PARTENAIRES DU CFSI	17
Ensemble, faire face à des défis communs sur ses territoires respectifs	18
Les points d'attention	18
INNOVER DANS SES PRATIQUES DE COOPÉRATION	19
Les conditions pour coopérer sur des enjeux partagés	20
Les apports de la coopération sur des enjeux partagés.....	23
Coopérer sur des enjeux partagés : quels défis ?.....	26
GRANDS TÉMOINS	29
CONCLUSIONS	34
LISTE DES ACRONYMES	35

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AU CFSI

Ces démarches s'inscrivent dans la vision de la solidarité internationale du CFSI fondée sur 4 piliers :

- l'approche par les droits humains pour promouvoir le respect et le renforcement, voire la création de droits universels ;
- la reconnaissance des responsabilités collectives face aux impacts négatifs des systèmes économiques ;
- la lutte contre les inégalités et la pauvreté en privilégiant la redistribution des richesses ;
- la prise de conscience des limites des ressources de la planète.

Pour le CFSI, faire vivre la solidarité internationale, c'est :

- élaborer un projet collectif de société ;
- construire des alternatives soutenables et solidaires ;
- favoriser des liens entre les peuples, un savoir-vivre ;
- travailler ensemble ;
- se comprendre mutuellement.



INTRODUCTION

Dans un contexte mondial connecté et interdépendant, les populations se retrouvent confrontées à des défis communs : changements climatiques, migrations, droits bafoués, crise de l'emploi.

Elles doivent trouver des réponses qui favorisent le partage des richesses et du respect des droits fondamentaux.

La coopération internationale évolue et le paradigme de l'aide Nord-Sud fait débat.

Les organisations de la société civile construisent de nouvelles formes de partenariats. Elles s'allient avec une pluralité d'acteurs (pouvoirs publics, acteurs économiques) afin de mener des actions qui visent la réduction des inégalités et la promotion des droits humains.

Le CFSI et ses alliés s'attachent à travers le programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement (CAAC) à mieux relier l'économique et le social, promouvoir le socle des droits, favoriser une approche par les territoires, s'inscrire dans une approche pluri-acteurs et favoriser les mises en réseaux.

Les actions menées favorisent des coopérations entre des territoires français et les territoires des pays partenaires comme au Mali, au Salvador ou au Vietnam.

Les membres et leurs partenaires se nourrissent des enjeux auxquels chacun doit faire face. Ils cherchent à dépasser le postulat qui voudrait que la solidarité internationale se résume à une aide du Nord vers le Sud, en s'attaquant à des enjeux communs tels que : l'insertion professionnelle des jeunes ou les droits des travailleurs. La solidarité est à double sens : c'est une construction commune qui contribue à un développement équilibré.

Anne-Françoise Taisne
CFSI

déléguée générale

LE PROGRAMME COOPÉRER AUTREMENT EN ACTEURS DE CHANGEMENT (CAAC)

L'objectif du programme Coopérer Autrement en Acteurs de Changement est de réfléchir et d'expérimenter de nouvelles formes de coopération qui sont déclinées dans des opérations pilotes mais aussi des espaces d'échanges entre pairs d'ici et d'ailleurs. Dans notre monde globalisé les acteurs et les territoires font face à des enjeux économiques, sociaux ou environnementaux communs et les interdépendances se renforcent.

« L'enjeu du CAAC : nous ouvrir, chercher les compétences où elles sont »

Olga Alvarez, Secours populaire français

Il a pour ambition de renforcer le CFSI en tant que plateforme pluri-acteurs, ses membres, partenaires et alliés, à être et agir davantage en cohérence avec les nouveaux enjeux posés par le contexte mondial. A cet effet, un dispositif de suivi évaluation orienté changement appuyé par le COTA accompagne la structuration collective.

Une démarche de capitalisation continue ouverte à toute la plateforme CFSI et animée par l'Institut de Recherche et Débat sur la Gouvernance (IRG) participe au renforcement collectif. Elle s'articule sur 3 axes :

- les conditions et modalités de mise en œuvre du dialogue et du partenariat entre acteurs de natures différentes à la recherche d'intérêts communs, différents voire divergents ;
- du local au national : conditions et modalités de participation et d'influence des réseaux régionaux sur des enjeux nationaux et internationaux ;
- la solidarité comme lien social mondial dans un contexte de repli identitaire et d'identités multiples.

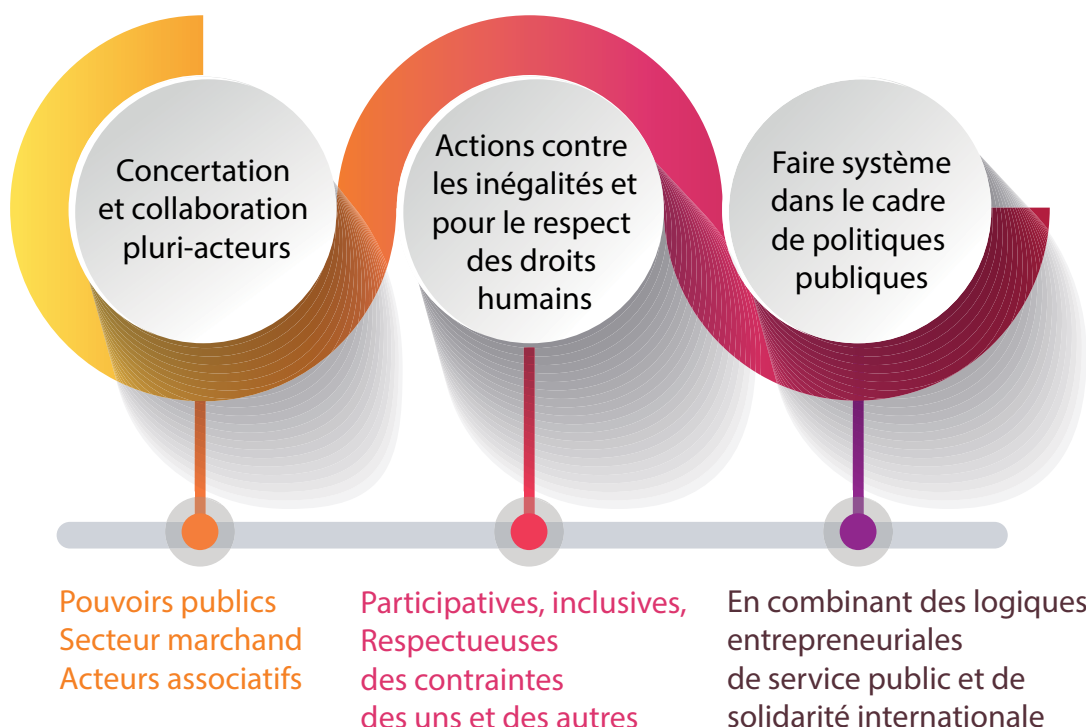
Le **CAAC** s'adresse aux 20 organisations membres du CFSI¹. Il appuie la mise en œuvre de 9 opérations pilotes portées par 10 organisations membres qui impliquent 70 partenaires en France et dans 14 pays de 4 continents.

La gouvernance du **CAAC**, est un Comité d'orientation stratégique composé de 11 personnes. Elles sont issues de la plateforme CFSI mais aussi des personnes ressources extérieures du Nord et du Sud.

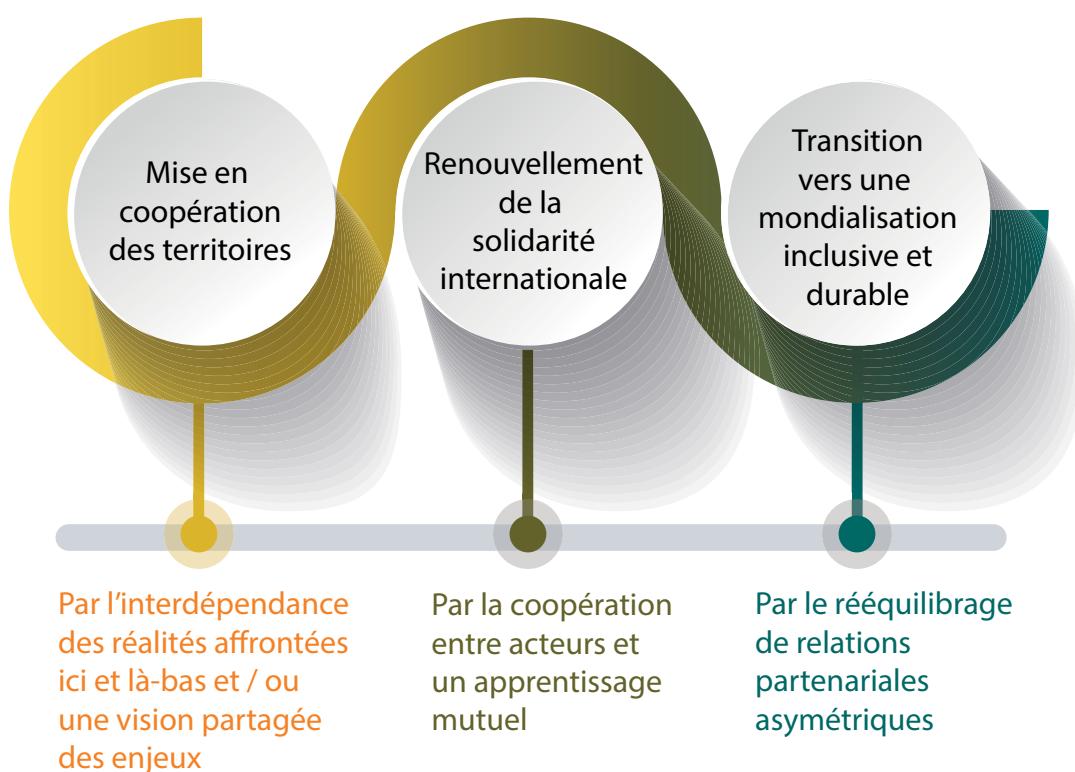
Le **CAAC** a un partenariat technique et financier avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Fondation Abbé Pierre. Le programme dure 4 ans (mai 2014 à avril 2018) avec un budget total de 1,7 million d'euros.

¹ [ADESAF](#), [Agir Abcd](#), [Agrisud International](#), [Association Batik International](#), [Cap Solidarités](#), [Coopération Atlantique Guinée 44](#), [CGT](#), [CUF](#), [Echoppe](#), [Electriciens sans frontières](#), [Elevages sans frontières](#), [ESSOR](#), [Fédération Artisans du Monde](#), [GERES](#), [Grdr-Migration Citoyenneté Développement](#), [GRET](#), [ISF](#), [SPF](#), [UNIVERS-SEL](#), [UNMFREO](#).

Des acteurs pluriels contre les inégalités



De l'aide à l'interdépendance des territoires



UNE JOURNÉE D'ÉCHANGES SUR LES ENJEUX PARTAGÉS

Le paradigme dominant d'un Nord qui aide le Sud ne reflète ni les nouvelles pratiques de partenariat intégrant les Objectifs de développement durable (ODD), ni les enjeux géopolitiques actuels.

Ce séminaire a été organisé dans le but de réfléchir à une alternative pour coopérer autrement sur des enjeux partagés.

En partant de l'hypothèse que la « coopération sur des enjeux partagés » implique :

- de travailler sur une problématique commune / un enjeu commun ;
- que l'action se déroule ici et là-bas ;
- de travailler entre acteurs sur deux territoires (ici et là-bas).

Nous avons voulu à travers ce séminaire et la présentation d'initiatives pratiques interroger :

- la réalité et la pertinence de la lecture Nord-Sud du monde : suite à l'adoption des ODD basés sur une universalité des défis sociaux, environnementaux, démocratiques et climatiques ;

Pour questionner cette pertinence, nous allons réfléchir à l'articulation de l'analyse Nord-Sud défendue par François Polet² et la proposition du CFSI de coopérer sur des enjeux partagés entre le Nord et le Sud.

- les démarches de nos membres et partenaires pour apprécier la manière dont se construisent et se vivent des enjeux partagés entre des acteurs de territoires différents ;

La définition d'un enjeu partagé a été illustrée par l'inscription du « travail décent » dans l'ODD 8 « travail décent et croissance économique »³. Cette thématique est traitée par l'Organisation internationale du Travail (OIT), organisation tripartite qui agit au niveau international ainsi que la CGT et l'ONG Banana Link qui mènent un projet sur les droits des travailleurs des bananeraies.

- les pratiques de coopération et leurs évolutions quand on s'attaque à des enjeux partagés ;

Ces pratiques ont été discutées à partir d'opérations présentées par les membres du CFSI et leurs partenaires mais aussi par des organisations externes.

Enfin, cinq grands témoins ont eu pour mission de restituer les questionnements en les mettant en perspective avec leurs propres expériences.

² Sociologue, chargé d'étude au CETRI et doctorant à l'université de Liège

³ ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent.

Session 1

LA FIN ///////////////////////////////////
DU PARADIGME ///////////////////////////////////
NORD - SUD ? //////////////////////////////////



François Polet Sociologue

chargé d'étude au CETRI ///////////////////////////////////
doctorant à l'université de Liège //////////////////////////////////

« Distinguons la remise en question de la logique d'aide et celle des différences Nord-Sud. »

LA FIN DU PARADIGME NORD-SUD ?

L'universalité d'objectifs (ODD) permet-elle de coopérer sur des enjeux partagés ? Que devient alors la vision Nord-Sud ? Comment appréhender le contexte international ? Il est possible de remettre en question la logique de l'aide qui induit des rapports de domination et crée de la dépendance. Faut-il pour autant gommer entièrement les décalages existants entre le Nord et le Sud ? François Polet, chargé d'étude au CETRI a remis ces idées en perspective.

La remise en question du paradigme Nord-Sud

Les discours remettant en cause l'existence d'un Nord et d'un Sud ne sont pas nouveaux. Ils s'inscrivent dans des courants politiques et idéologiques bien précis. Historiquement, certains n'ont jamais accepté une grille de lecture du monde en termes de Nord et de Sud.

Les conservateurs néolibéraux, sous l'égide de Ronald Reagan dans les années 80, rejettent cette vision du monde. Alors que le conflit et le dialogue Nord-Sud appartiennent à l'agenda des Nations Unies, ils refusent de reconnaître l'existence d'un Sud car cela reviendrait à lui créer un cadre conceptuel : leur reconnaître des intérêts communs les aiderait à s'organiser politiquement. Selon eux, les revendications politiques sont inutiles, l'essentiel est de laisser faire l'économie mondiale et le marché qui créeront un rattrapage pour les économies du Sud.

Le courant humanitaire doute de la réalité de deux ensembles et de la pertinence à utiliser les rapports Nord-Sud comme grille de lecture du monde. Selon ce courant, les droits humains sont universels et derrière l'idée d'un tiers monde souverainiste se cachent en réalité des tyrannies qui bafouent les droits humains.

Certains **altermondialistes** considèrent que la vision Nord-Sud perd du sens face à une mondialisation néolibérale. La solidarité internationale passe alors par des sociétés civiles unies qui s'opposent aux organisations internationales considérées comme responsables des inégalités de la planète.

Par conséquent, la thématique des biens communs a aujourd'hui gagné en visibilité et en légitimité. Elle est notamment poussée par les questions climatiques. Les enjeux sont interdépendants et il est nécessaire de créer des cadres communs (ODD) afin de relativiser ce qui nous sépare et valoriser ce que l'on peut faire ensemble. A noter, que lors des assises des ONG belges, la remise en question de la lecture Nord-Sud du monde a été développée et débattue avec le monde universitaire, preuve que la notion d'enjeux communs est au cœur des préoccupations des acteurs de la solidarité internationale.

« En tant que géographe, je ne me retrouve pas dans le Nord ou dans le Sud. Cela ne fait qu'enfermer les territoires dans des clichés et je trouve cela dangereux »

Olivier Le Masson, Grdr

Des inégalités persistantes entre le Nord et le Sud

Tout d'abord en **matière économique**, il y a un rattrapage en cours, notamment des pays dits émergent comme les dragons asiatiques. Il est à relativiser car les inégalités entre les pays développés et en développement restent encore importantes : les pays du Sud sont encore peu organisés collectivement. La réalité économique est très diverse car les marchés du travail sont structurés différemment selon les pays. La majorité des économies des pays en développement reste fortement dépendante des matières premières puisque ces derniers ne sont pas industrialisés.

« C'est bien d'avoir des perspectives mais les problèmes ce sont les ressources car l'Afrique n'est pas industrialisée »

*Khady Sakho Niang,
Forim*

Beaucoup de pays du Sud n'ont pas fait l'expérience de la consommation de masse et la protection sociale n'existe que rarement. En ce sens, l'équation protection de l'environnement versus développement économique est vécue différemment selon les pays : les questions des droits humains et des enjeux environnementaux passent au second plan quand la sécurité matérielle vitale n'existe pas. Ainsi, malgré un effet de rattrapage, les inégalités restent très importantes en matière de développement économique.

Il est également important de rappeler **la domination symbolique des puissances occidentales dans les institutions de la gouvernance mondiale**. Ces institutions internationales sont encore dominées par les nations occidentales : par exemple au FMI, les pays pauvres et les pays riches ne sont pas traités de manière égale. Il y a aujourd'hui des dynamiques de pays émergents qui remettent en question ces asymétries internationales et reposent sur la conscience d'une identité commune qualifiée du Sud. A l'échelle internationale on voit bel et bien des dynamiques qui incarnent cette réalité d'un Sud unifié porteur d'un certain nombre de principes comme le fait de devoir garder des marges de contrôle de leur économie.

Malgré des défis qui se posent à l'échelle mondiale, des inégalités et décalages persistent entre le Nord et le Sud conduisant à rendre pertinente une lecture en ces termes. Est-ce que le développement des discours sur les enjeux communs (environnement, migrations, épidémies, terrorisme) n'arrive pas à une époque où les pays occidentaux se sentent menacés par le Sud ? Ne faut-il pas voir l'accent mis sur les enjeux partagés émis par les pays du Nord comme la dernière génération d'un discours hégémonique à travers lequel l'Occident cherche à maintenir son emprise sur le monde ?

Les points de débat

**« Riches / Pauvres :
on retrouve ces tensions
d'inégalités dans chaque
pays »**

*Céline Ribot, Électriciens
sans frontières*

Face à l'hypothèse de François Polet, les participants ont réagi et ont fortement nuancé son propos. La lecture du monde semble plus complexe, avec de nombreux rapports de domination et de nombreuses inégalités : le paradigme Nord-Sud, s'il reste pertinent, est insuffisant.

La persistance des dominations des métropoles sur leurs anciennes colonies est un des axes de lecture des rapports de force historiques.

Cependant, il est nécessaire d'élargir les angles d'analyse. Au Nord, l'augmentation des inégalités doit être rappelée. Cette fracture se matérialise notamment par une forme de ségrégation territoriale entre certains quartiers. Au Sud, le développement économique a permis l'émergence d'une classe moyenne voire d'une classe aisée dans certains cas. En ce sens le Nord et le Sud ne sont pas des entités unifiées, elles sont elles-mêmes traversées par différents types d'inégalités.

**« Il y a un problème
dans votre énoncé,
pour nous militants
nous n'utilisons pas le
Nord-Sud mais d'autres
catégories :
centres – périphéries »**

Pierre Jacquemot, Gret

Il ne faut pas non plus négliger les rapports de force nationaux et internationaux dans lesquels sont pris les territoires. L'idée d'une vision Nord-Sud ne conditionne pas l'ensemble des relations internationales car nous sommes dans un monde complexe avec différents axes d'inégalités et différents niveaux de domination. Il existe des systèmes de sous impérialisme avec la volonté de certains pays d'imposer leur domination sur des pays voisins comme par exemple la Russie avec l'Ukraine ou la Géorgie.

Il est possible de penser l'espace selon des centres et des périphéries, ce qui modifie les champs d'action et les alliances possibles. Les rapports Nord-Sud se matérialisent à l'échelle même d'une région ou d'un pays et non plus uniquement au niveau international.

**« Revenir sur les questions
d'enjeux partagés :
est-ce que ce n'est pas une
manière de reposer au
monde les questions qui
nous préoccupent ? »**

Astrid Frey, Cités Unies France

La construction des ODD et la lecture du monde à travers le prisme des enjeux partagés nous permettent de poser différemment les questions qui nous préoccupent. Face à des défis qui se posent à l'échelle mondiale tels que le réchauffement climatique ou encore la question des droits humains, penser le monde en termes d'enjeux partagés permet d'adopter une autre grille de lecture pour réfléchir à des solutions pérennes et collectives. Il faut être conscient que c'est une approche du monde parmi d'autres. Il est

nécessaire de nuancer cette approche en sachant que des rapports de domination et de force existent entre les territoires mais aussi au sein même des territoires.



Session 2

LE TRAVAIL DÉCENT : UN ENJEU PARTAGÉ ?

Frédérique Dupuy

OIT Paris

chargée de mission

Marie-Christine Naillod

CGT

conseillère confédérale

Alistair Smith

Banana Link

coordinateur international

« 780 millions d'hommes et de femmes travaillent mais ne gagnent pas suffisamment pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. »

Frédérique Dupuy

LE TRAVAIL DÉCENT : UN ENJEU PARTAGÉ ?

L'accès à un travail décent : un défi mondial

Le BIT définit ainsi le travail décent : « *l'accès à un travail convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail, l'accès à la protection sociale, la liberté pour les travailleurs d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur travail, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes.* »

Le programme pour 2030 englobe trois dimensions liées à la durabilité : économique, sociale et environnementale. Il se compose des 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les dirigeants du monde en septembre 2015 à New-York. Le travail décent correspond à l'ODD n° 8 : « *promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* ». Ces ODD sont des objectifs planétaires qui s'appliquent à tous les pays. Ils constituent le cadre des enjeux communs.

L'Organisation internationale du Travail (OIT)

L'OIT a pour tâche d'élaborer des normes internationales du travail et d'en contrôler l'application. C'est la seule institution tripartite des Nations Unies : les politiques et programmes de l'OIT sont élaborés conjointement par des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

La non-application des normes de l'OIT par un État n'a pas de conséquences contraignantes et n'entraîne qu'une condamnation morale.

En 2016, au niveau mondial plus de 60 % de l'ensemble des travailleurs ne disposent d'aucun contrat de travail et moins de 45 % des travailleurs salariés sont employés à plein temps et de manière permanente. Au regard de ces chiffres, la précarité des travailleurs semble être commune au Nord comme au Sud.

L'émergence du phénomène des « travailleurs pauvres » démontre qu'occuper un emploi ne garantit pas de pouvoir échapper à la pauvreté ni même de voir ses droits respectés.

« On est passé d'un monde où les États fixaient les règles à un monde où ce sont les entreprises qui imposent leurs règles »

Marie-Christine Naillod, CGT

A titre d'exemple, 780 millions d'hommes et de femmes travaillent mais ne gagnent pas assez pour se hisser au-dessus du seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. Ces données alarmantes témoignent que l'accès à un travail décent est un enjeu partagé par tous. La notion de travail décent découle notamment de l'application des huit conventions fondamentales de l'OIT, ces dernières sont largement ratifiées par les États mais elles ne sont pas toujours appliquées et respectées. En outre, elles sont opposables aux États mais pas aux multinationales.

Les jeunes, une population précarisée

Les jeunes sont très largement touchés par le chômage ainsi que par des conditions de travail indécentes.

Selon l'OIT, le taux de chômage des jeunes devrait atteindre en 2017, 7,9 millions de jeunes dans les pays en développement et 9,8 millions de jeunes dans les pays développés. Le taux de pauvreté chez les jeunes est quant à lui plus élevé que chez les adultes : 37,7 % des jeunes qui travaillent sont dans une situation de pauvreté.

Face à ces chiffres, l'insertion économique et professionnelle des jeunes est également un problème mondial qui mobilise une grande variété d'acteurs et d'institutions internationales. En 2015, 21 agences des Nations Unies ont mis en œuvre une initiative mondiale sous le leadership de l'OIT, pour créer une plateforme (gouvernements, partenaires sociaux, secteur privé, société civile, représentant des jeunes, chercheurs etc.) avec tous les partenaires qui investissent et promeuvent l'emploi des jeunes dans le monde.

Les chaînes d'approvisionnement : zones de non-droit ?

La 105^e session de la Conférence internationale du Travail de juin 2016 a adopté une résolution concernant « le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales » qui se définissent comme les flux des produits et de l'information de l'achat des matières premières jusqu'à la livraison des produits finis au consommateur.

Dans un monde globalisé, la fabrication et la consommation finale du produit sont souvent effectuées dans des pays différents. Selon l'OIT le « déficit de travail décent » dans les chaînes d'approvisionnement est important. Il concerne les conditions de travail, la santé, les libertés syndicales ainsi que la protection sociale. L'exemple de ces processus permet de démontrer l'interdépendance croissante des territoires de production et de consommation.

« Il n'y a pas de personnes de plus de 35 ans dans les bananeraies au Costa Rica : soit elles sont mortes de fatigue, soit elles ont des problèmes de santé liés à l'utilisation des produits chimiques »

Alistair Smith, Banana Link

La santé et la sécurité au travail dans l'industrie de la banane

Cette initiative est menée entre les syndicats de 8 pays d'Amérique centrale et latine regroupés dans la Coordination des syndicats latino-américains des bananeraies (COLSIBA), la CGTG de Guadeloupe, la CGT de Martinique, l'ONG britannique (Banana Link) et l'association de consommateurs salariés française (INDECOSA).

La banane est le premier fruit échangé au niveau du commerce mondial. L'essentiel de sa production est assuré en Amérique latine et aux Caraïbes. Les multinationales en contrôlent toute la chaîne d'approvisionnement, des plantations au murissage. Le recours massif aux pesticides est le trait caractéristique de cette industrie qui menace la santé des hommes et des femmes travaillant dans les bananeraies.

Le projet porte sur l'interdépendance des territoires et l'impact de la consommation de bananes en France sur des travailleurs en Amérique latine et aux Caraïbes. Il vise :

- la réduction des impacts négatifs de l'utilisation des pesticides sur la santé des hommes et des femmes qui travaillent dans les plantations et les stations d'emballage de 8 pays exportateurs de bananes ;
- le renforcement du cadre législatif – et l'application politique des normes internationales du travail - par le biais d'un plaidoyer commun pour la ratification de la convention 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture ;
- la sensibilisation du grand public par le biais d'INDECOSA (l'association de consommateurs de la CGT) qui informe les citoyens consommateurs français sur les conditions des travailleurs dans les bananeraies.

Coopérer sur des enjeux partagés : une solution

L'exemple de la banane confirme la nécessité de créer des synergies entre plusieurs pays sur une thématique commune afin de mener un plaidoyer mondial. L'application de la convention 184 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture constitue un enjeu partagé puisqu'elle concerne toutes les personnes travaillant dans ce secteur.

Impliquer tous les acteurs autour de ces questions est indispensable, à l'instar de ce que font déjà des collectifs de plaidoyer comme le Collectif l'Éthique sur l'étiquette. Au regard du contexte mondialisé et interdépendant, afin de faire respecter des règles internationales, il est nécessaire de multiplier les espaces de dialogues intégrant les gouvernements, les multinationales, les syndicats et la société civile. Comme le fait par exemple le Forum mondial de la banane, créé à l'initiative des syndicats de travailleurs, des organisations de petits producteurs et de Banana Link qui réunit la majorité des acteurs du privé (de la production à la consommation) ainsi que les gouvernements des pays producteurs et exportateurs.

« Au niveau des territoires une grande partie de la solution passe par les questions de citoyens - consommateurs »

*Michel Colin de Verdière,
Grdr*

La CGT est partie prenante d'un réseau syndical de coopération au développement. Son objectif : **être dans une démarche de coopération réciproque** avec les acteurs concernés sur le terrain et non pas dans une logique d'aide. La CGT souhaite contribuer au développement et au renforcement du mouvement syndical dans le monde afin de faire front commun autour des grandes revendications des travailleurs, comme le travail décent et la protection sociale universelle.

La question du travail décent illustre ce qu'est un enjeu partagé. C'est une problématique qui se pose à une échelle mondiale et qui nécessite des alliances entre acteurs de différents territoires pour trouver des solutions.



Haingo Randrianarivony

CITE (Madagascar)

directrice générale //

membre du comité d'orientation //////////

stratégique du CAAC //////////////////////////////////

Session 3

LES QUESTIONNEMENTS
DES MEMBRES ///////////////////////////////////
ET DES PARTENAIRES /////
DU CFSI //////////////////////////////////////

« Les enjeux partagés amènent des clefs de compréhension sur l'interdépendance des territoires. »

LES QUESTIONNEMENTS DES MEMBRES ET DES PARTENAIRES DU CFSI

Lors du séminaire de capitalisation du 24 novembre 2016, les partenaires et membres du CFSI ont mis en relief des questionnements relatifs aux modalités de coopération sur des enjeux partagés. En effet, pour réfléchir conjointement et avoir un référentiel commun, il faut revenir au sens originel du mot **coopération** qui induit de co-construire les projets dans un esprit de complémentarité et de coproduction des connaissances.

« Il faut faire vivre les enjeux partagés à long terme »

Haingo Randrianarivony,
CITE

Ensemble, faire face à des défis communs sur ses territoires respectifs

Coopérer sur des enjeux partagés nécessite une définition commune afin que chaque partenaire se les approprie puis les applique.

Ce type de coopération implique également une remise en question permanente de ses postures afin de partager et d'échanger pour travailler ensemble. Chaque partenaire est amené à se questionner : Qu'est-ce que je peux amener à l'autre ? Comment répondre ou concilier des attentes différentes ? La relation partenariale devient plus horizontale et équilibrée puisque le partenaire d'ici et le partenaire de là-bas sont dans une réelle dynamique de co-construction et d'échanges.

Les points d'attention

Il convient d'être attentif à la notion de « réciprocité » qui induit une nécessaire contrepartie équivalente alors que l'on vise une réflexion commune en termes de valeurs afin de faire changer positivement les choses ici et là-bas.

Le cadre institutionnel et politique de chaque projet peut constituer un frein face à l'émergence de nouvelles pratiques de coopération. Enfin, développer une nouvelle manière de coopérer ne peut s'inscrire que sur une longue durée notamment pour passer d'une logique de transfert de connaissances à une logique de coproduction réelle.

La capitalisation : un outil au service de la plateforme CFSI

La capitalisation est un outil permettant aux membres du CFSI de se questionner sur leurs pratiques dans le cadre de leurs projets. Ils sont invités à réfléchir aux différentes étapes du cheminement de leurs actions, peu importe l'atteinte ou non de l'objectif fixé. Cet exercice permet une introspection et une réflexion sur leurs expériences. L'analyse de ces questionnements est versée au sein du collectif à un niveau transversal afin que chaque membre puisse s'enrichir des apprentissages des autres.



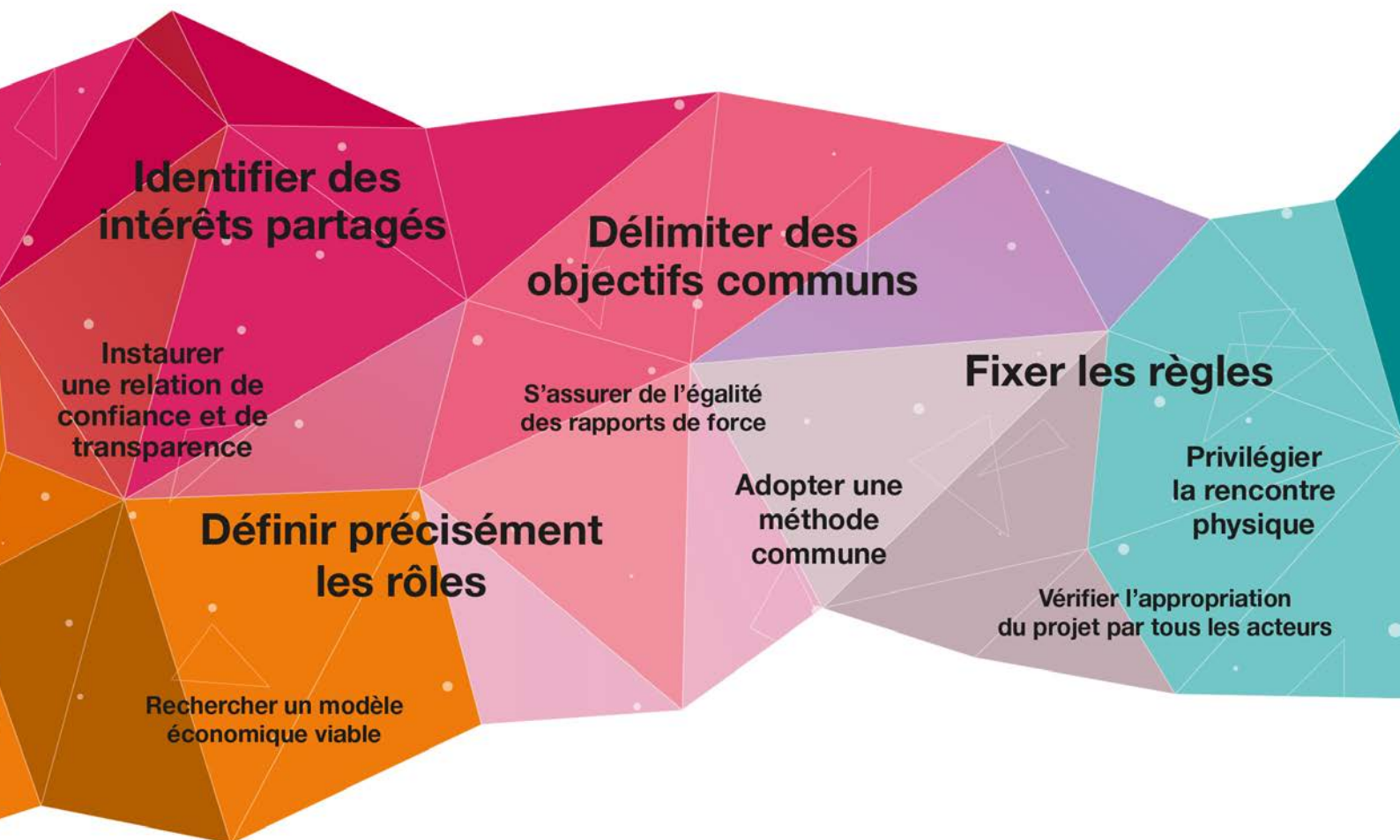
Session 4 - ateliers

INNOVER DANS SES PRATIQUES DE COOPÉRATION

« Les enjeux partagés : on gagne en efficacité sur des problèmes qu'on a ici et là-bas. » Pierre Demerlé, Coopération Atlantique Guinée 44

INNOVER DANS SES PRATIQUES DE COOPÉRATION

Les conditions pour coopérer sur des enjeux partagés



Dans le cadre d'ateliers, les participants ont débattu et réfléchi de manière concrète sur leurs pratiques de coopération : comment coopérer sur des enjeux partagés ?

Créer des cadres communs pour une connaissance réciproque et une co-construction

Coopérer sur des enjeux partagés implique de relier des territoires, des cultures, des méthodes et des approches différentes. L'une des conditions principale pour arriver à ce type de coopération est de créer des méthodes de travail communes et un vocabulaire partagé. En effet, il est nécessaire de s'accorder sur l'enjeu partagé à traiter, de définir les rôles précis des parties prenantes, d'inventer une culture de travail commune, de s'accorder sur de nouvelles méthodologies dans un esprit de coresponsabilité.

« Convenir des modalités de dialogues, des cadres et leurs fréquences »

Mohamed Niang, Grdr

L'objectif n'est pas d'additionner les enjeux des différents territoires mais bien d'aboutir à la création d'un enjeu partagé entre ces deux territoires. Il est essentiel de créer des espaces de dialogues et de rencontres physiques afin que les deux partenaires aient une réelle connaissance de l'autre et de ses besoins.

L'Alliance internationale pour les jeunes et familles en difficulté

(Apprentis d'Auteuil)

Cette alliance entre 9 pays du Nord et du Sud a permis de créer un espace de rencontres entre professionnels afin d'échanger sur la protection des droits de l'enfant, l'accompagnement des familles et l'insertion des jeunes dans le monde de l'emploi.

Cet exemple illustre la nécessité de créer des espaces de rencontres afin de partager l'expertise des différents pays pour aboutir à la création d'une communauté de pratiques et d'informations pour répondre à des défis qui se posent dans différents pays.

La mise en place d'une relation égalitaire et horizontale nécessite un apport partagé des ressources doté d'un modèle économique pertinent ainsi qu'une paternité de l'action qui soit partagée. Il s'agit d'être dans une démarche de partage total et de co-construire tous les éléments nécessaires à la mise en place et à la viabilité des démarches.

« Même si l'argent vient d'ici, il faut que la paternité soit reconnue là-bas »

Renata Tretiakova, CGT

Outre le fait de créer des cadres communs de travail, il faut également construire des référentiels communs, c'est-à-dire adhérer à des valeurs et des représentations communes pour être certain de travailler et d'évoluer dans la même direction. Cela passe notamment par la construction d'une relation de confiance transparente entre les deux partenaires. Comprendre les besoins et les problématiques de son partenaire constitue le socle d'une relation équilibrée.

Dispositifs innovants pour la formation et l'insertion professionnelle

(Essor, Lille Sud Insertion, ONG Université Populaire au Tchad et les pouvoirs publics tchadiens : le FONAJ, le FONAP et l'ONAPE)

Ce projet relie le Tchad et la France. Il contribue à l'insertion professionnelle des jeunes, notamment les plus vulnérables. Il a été pour la première fois construit de manière concertée avec les pouvoirs publics et les partenaires qui ont créé une plateforme. La plateforme est un lieu d'échanges de savoir-faire et d'enrichissement mutuel.

Cet exemple démontre que tisser une relation de confiance entre les partenaires nécessite un temps relativement long, afin que tous les acteurs s'approprient le projet et soient dans une logique de travail commune.

Faire évoluer sa posture au sein de la relation partenariale et l'élargir à de nouveaux acteurs

Coopérer sur des enjeux partagés implique d'être dans une démarche d'apprentissage. L'ouverture est nécessaire pour que chacun agisse sur son territoire sur un objectif commun. On sort de la posture aidant-aidé en participant à l'apprentissage des problématiques du partenaire ainsi qu'à ses propres besoins. Les partenaires doivent être conscients des difficultés et faire preuve d'une réelle volonté de coopération afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le changement de posture peut conduire à devenir facilitateur en incluant de nouveaux acteurs, à l'image d'ESSOR qui joue désormais un rôle de facilitateur de dialogues entre Lille Sud Insertion et les acteurs tchadiens. Il faut accepter de remettre en question son rôle. Le rôle peut évoluer au cours de la mise en œuvre. Ce mode de coopération induit une posture d'écoute, d'ouverture et de remise en question qui peut permettre d'impulser de nouvelles dynamiques de coopération élargies à de nouveaux acteurs.

Enfin, il est important d'être dans une démarche commune en partant des besoins de son territoire, d'avoir la volonté d'élaborer des réponses co-construites avec son partenaire.

**« Objectif premier :
partir de l'idée de
développer son propre
territoire »**

Noémie Bencteux, Grdr

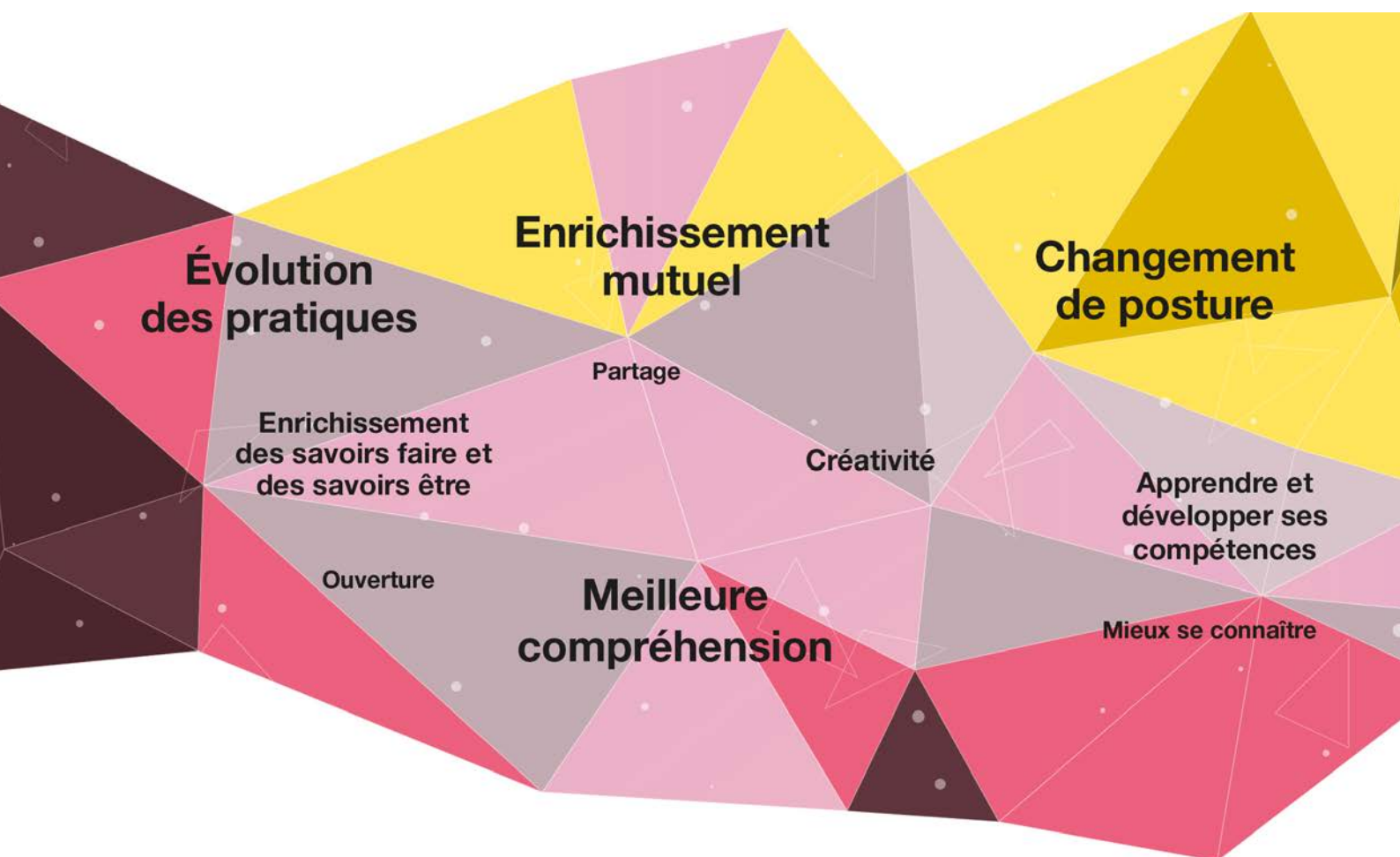
Les migrants : acteurs et vecteurs de l'économie solidaire

(Grdr, APES et EMDK)

Le projet met en lien la région de Kayes au Mali et la région des Hauts-de-France. Il identifie et valorise les dynamiques portées par les migrants dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Il s'agit d'intégrer les migrants dans l'ESS qui est développée dans les Hauts-de-France via la structure Acteurs Pour une Économie Solidaire, l'APES. Il vise à construire un espace Migration et Développement en France, à l'instar de l'Espace Migrations Développement (EMDK) dans la région de Kayes. L'idée est de prendre en compte l'ESS dans la question des mobilités et des initiatives portées par les migrants là-bas.

Ce projet est né du besoin du territoire de Lille de mieux connaître les personnes migrantes afin de les intégrer dans les réseaux de l'ESS. En partant des besoins de son propre territoire, le Grdr a renforcé ses liens avec le Mali en aboutissant à ce projet d'échanges croisés.

Les apports de la coopération sur des enjeux partagés



Coopérer sur des enjeux partagés entre territoires permet d'évoluer, de s'enrichir et de modifier sa posture en tant qu'organisation.

Enrichir ses compétences

Cette coopération permet avant tout d'échanger des pratiques sur une thématique donnée. Acquérir des nouvelles compétences et connaissances par l'inclusion de nouveaux acteurs et le développement de liens entre pairs, conduit à gagner en efficacité et en professionnalisme. Ce lien participe à un cercle vertueux pour les partenaires tout en renforçant leur légitimité.

Aller vers le changement d'échelle : du local à l'international

Travailler ensemble sur un enjeu commun contribue aussi à gagner en maturité face à des organismes internationaux, dans le cadre du développement d'un plaidoyer international. S'allier sur une thématique commune permet de présenter des propositions et de peser sur des décisions internationales à partir des résultats du terrain.

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes en milieu rural

(Coopération Atlantique Guinée 44, Union Nationale des MFR, Fédérations départementales des MFR de Sarthe et de Mayenne, Fédération des organisations paysannes de Basse Guinée, Intercollectivité de Kindia et Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et du Travail)

Le projet relie des acteurs en France et en Guinée. Il développe les filières de formation professionnelle visant à l'insertion sociale et économique des populations jeunes en milieu rural en Guinée. La co-construction de ce projet met en place deux plateformes de concertation territoriale en Guinée (Kindia et Boké), ainsi que des voyages d'échanges d'expériences entre les deux pays.

Pour les organisations, la coconstruction du projet leur offre une plus grande ouverture et un approfondissement des démarches. La complémentarité des organisations est forte et passe notamment par l'échange des méthodes de travail.

Développer des complémentarités

Ce travail encourage les partenaires à réfléchir à de nouvelles idées qui peuvent émerger dans le cadre des échanges. En s'obligeant à comprendre l'autre, à entrer dans ses logiques et sa culture, on assiste à un réel partage des connaissances et à une créativité. Ces dynamiques contribuent aussi aux rapprochements des acteurs pour instaurer une relation horizontale, une relation de complémentarités.

Cette collaboration amène à prendre conscience de ses ressemblances autant que de ses différences. Cela conduit à une remise en question de ses a priori et de ses méthodes de travail.

« La relation a été vécue comme une complémentarité avec une compréhension commune des contraintes de chacun »

*Kalthoum Ben Jemaa,
Union Tunisienne de
Solidarité Sociale*

De la construction en terre avec les femmes dans le bidonville de Pantanal à l'élaboration d'une stratégie collective de sortie de squat à Pantin

(Habitat Cité, Maison des femmes de Granada)

Le projet s'articule autour du mal logement en France et au Nicaragua. L'objectif est de construire des logements afin que l'accès aux droits des personnes en situation de précarité soit garanti.

Ce projet a créé une relation égalitaire entre les organisations des deux pays. Elles ont appris ensemble par le biais d'une capitalisation en associant des universités et en impliquant les populations.

Évoluer

Accepter de s'ouvrir à l'autre dans un cadre partenarial transparent et équilibré, c'est avant tout savoir prendre du recul, interroger ses propres pratiques et parfois cela peut aussi amener à questionner son projet associatif. Il s'agit alors de travailler sur la légitimité, les modes de faire ou l'identité de sa structure. Si l'exercice peut se révéler hasardeux, il contribue à terme à renforcer les organisations et les partenariats.

« Ce sont des rencontres de personnes avant des rencontres entre organisations »

Céline Ribot, Électriciens sans frontières

Transformer ses cadres de réflexion

Trouver des solutions à des problématiques sur son territoire grâce à des modèles ou techniques qui se posent également à des milliers de kilomètres apporte une nouvelle dimension au projet. Cela permet de resserrer les liens entre acteurs confrontés aux mêmes problèmes malgré les différences contextuelles. La mutualisation des compétences conduit également à agir de manière plus efficace et approfondie.

Outre un renforcement des compétences, on peut noter un changement de posture : les organisations sont dans une logique de rencontre interculturelle et non plus dans une logique projet qui sous-entend que le Nord a les connaissances et va aider le Sud. Au contraire, les apprentissages s'effectuent dans les deux sens.

Des paniers paysans de Comasagua au jardin solidaire de Montauban

(Secours populaire français, GAB 65, Secours populaire français du Tarn et Garonne, la Coopérative « Canasta Campesina » et les Universités salvadoriennes)

Le projet met en lien un territoire du Salvador et un territoire de France. Au Salvador, la mise en place d'un jardin partagé bio a permis d'insérer socialement et économiquement les femmes et les jeunes. Cette expérience a inspiré le SPF pour créer à son tour un jardin solidaire à Montauban afin de réinsérer des publics précaires. La mise en lien de ces deux territoires a contribué à créer des synergies avec de nouveaux acteurs (université, lycée agricole, association d'agriculteurs).

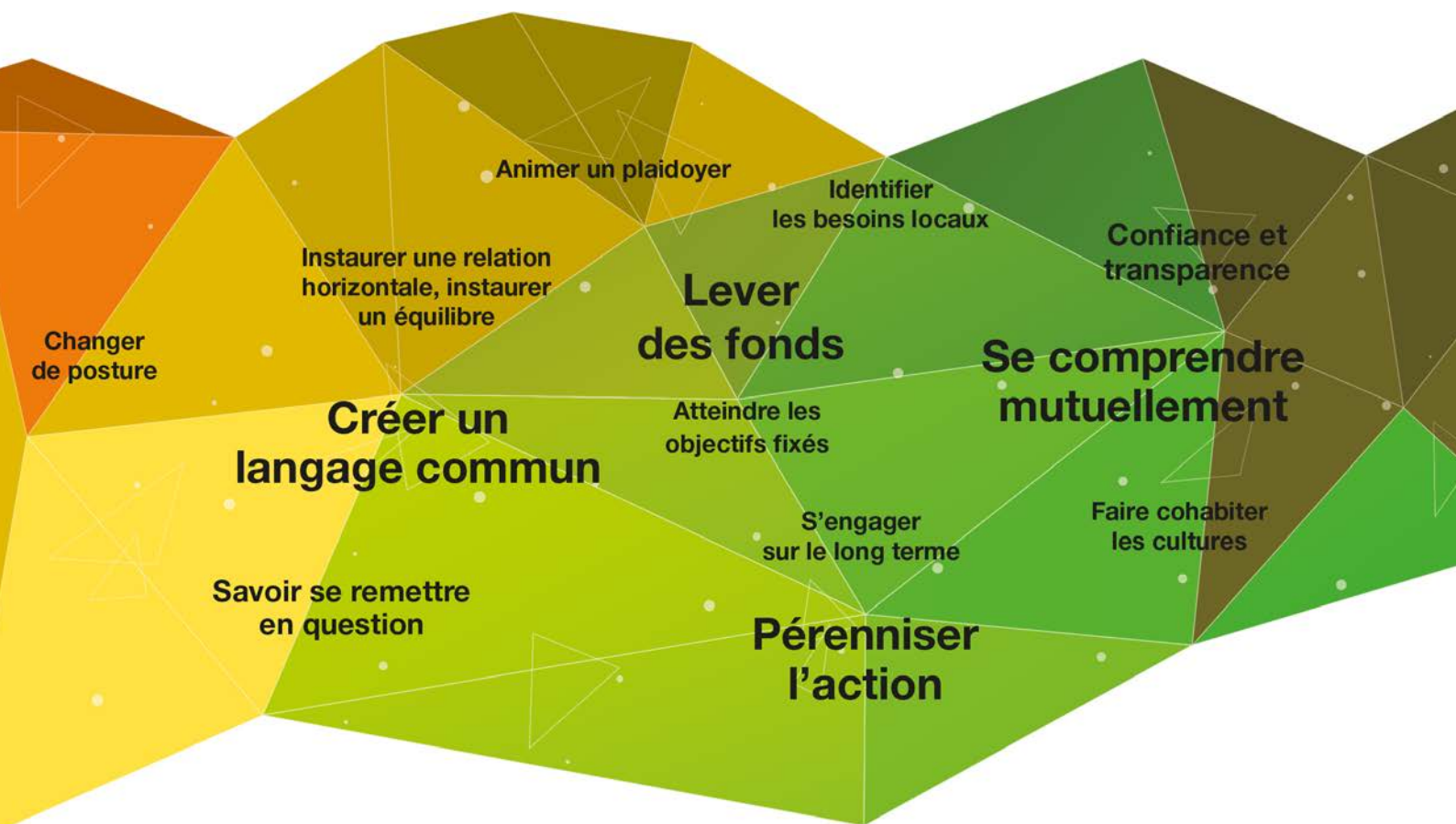
Ce projet illustre bien le fait que l'apprentissage se fait dans les deux sens. Les acteurs sont sortis de la logique du « Nord aidant » car ce sont les acteurs salvadoriens qui ont d'abord forgé leur projet puis qui se sont mis en lien avec des acteurs français pour les faire bénéficier de leurs compétences et créer de nouvelles alliances. Ces alliances mobilisent, par exemple, les élèves du lycée agricole qui s'engagent dans une démarche citoyenne de solidarité de proximité avec les plus vulnérables. Outre ces jeunes, le projet a contribué à mobiliser plus largement le tissu associatif de la région de Montauban et donc à renforcer des liens sociaux fragilisés en France.

Par conséquent, ce type de coopération permet aux acteurs d'être autonomes dans la construction et la gestion de leur projet. Cette relation horizontale supprime la dépendance entre les acteurs.

« Aujourd'hui nous sommes des acteurs »

M'Ballou Fofana, présidente de la MFR de Friguibé

Coopérer sur des enjeux partagés : quels défis ?



Le poids accru des contextes politiques et institutionnels

Le contexte politique et social de la coopération peut constituer un frein au développement des actions. Dans le cas où la coopération se fait à l'échelle de territoires avec une pluralité d'acteurs parties prenantes, les données politiques et institutionnelles - qui sont des éléments externes non maîtrisés et difficilement prévisibles - peuvent avoir plus d'impact sur la mise en œuvre du projet et la coopération. Les alliances pluri-acteurs sur lesquelles se basent les coopérations sur des enjeux partagés sont une richesse mais ces dynamiques collectives peuvent être fragiles car elles sont, par exemple, soumises à des changements politiques. En outre, une co-construction réelle entre acteurs de territoires différents, ici et là-bas, suppose une parfaite maîtrise des contextes et garantit une meilleure adéquation de la démarche de coopération avec les besoins des populations.

E'changeons : pour l'insertion économique et professionnelle des femmes

(Batik International, Attadamoune Micro Finance, Union pour l'Insertion Sociale Tunisienne et Egyptian Association for Comprehension Development)

Ce projet met en lien des territoires du Maroc, de Tunisie, de l'Egypte et de France autour de l'insertion économique des femmes. L'objectif est de mettre en place un dispositif de formation action en France en s'inspirant des outils méthodologiques développés par les partenaires en Méditerranée. Le militantisme poussé des organisations françaises accompagne un positionnement commun sur les questions d'égalité hommes-femmes entre les structures des deux rives.

Selon les partenaires du projet, une des difficultés réside dans le fait qu'il y a peu de mécanismes de contrôle concernant l'application des lois sur l'égalité. Le manque de volontarisme politique peut nuire à ce projet d'autant plus que les représentations des sociétés concernées évoluent dans un sens inverse de celui d'une augmentation des égalités.

Mettre en lien des acteurs sur une problématique commune : dépasser les différences

Les différences culturelles et de fonctionnement sont sources de ralentissement du projet et parfois de véritables étapes à franchir. Les conditions pour coopérer autrement demandent de se connaître, de se comprendre et donc d'avoir l'ouverture nécessaire pour appréhender les différences, les surmonter, voire les transformer en richesses. Travailler à plusieurs acteurs peut se révéler délicat lorsqu'il faut créer un consensus alors que les contraintes et les logiques diffèrent. D'où la nécessité de se rencontrer pour échanger.

« La théorie est insuffisante : il faut aller sur le terrain, constater pour comprendre »

Pauline De la Cruz, Batik International

Les différences contextuelles peuvent aussi amener à des incompréhensions concernant les populations bénéficiaires du projet.

Le droit, vecteur de solidarité entre acteurs sociaux, syndicaux, politiques et économiques au Vietnam et en France pour les femmes migrantes

(Gret, CGT, Union des Femmes de Vinh Phuc)

L'objectif est de sensibiliser les femmes migrantes en France et au Vietnam à leurs droits en tant que salariées du travail en renforçant les acteurs syndicaux et les centres d'aide juridique.

Une des difficultés pour apporter une aide juridique est la différence de situation entre des migrantes en France et des migrantes au Vietnam (non originaires de la même région, elles n'ont pas migré pour les mêmes raisons). Cette difficulté est surmontée par des missions sur le terrain pour cerner ces différences contextuelles et continuer à avancer.

Construire une relation horizontale face aux déséquilibres financiers

L'un des défis majeurs dans la construction d'une relation horizontale a trait à l'aspect financier. Les sources de financement déséquilibrent la relation en positionnant un acteur, souvent celui du Nord, en position de domination. Ce déséquilibre doit être compensé par l'apport de compétences. D'ailleurs, cette recherche d'équilibre passe également par des responsabilités partagées et la paternité partagée du projet.

« Ce n'est pas parce qu'on n'apporte pas les financements qu'on n'apporte rien. On apporte des compétences, des savoirs et des savoir-être »

Haingo Randrianarivony,
CITE

Impliquer les bailleurs

La difficulté de ce type de collaboration est notamment relative à la temporalité. L'exigence de résultats de la part des bailleurs s'inscrit sur un temps assez court alors même que les coopérations de type pluri-acteurs sur des territoires différents ne peuvent être développées qu'à long terme. Il apparaît donc qu'une réflexion sur la temporalité des financements mériterait d'être engagée par les principaux bailleurs de fonds. L'expérience de la coopération française et de l'Agence Française de Développement relatives à la mise en œuvre des Programmes Concertés Pluri Acteurs et des Conventions Programme mériterait d'être valorisée. Le but est également de pérenniser les actions dans le temps, c'est-à-dire rendre autonome et indépendant chaque acteur afin que l'action porte ses fruits et apporte une plus-value sur le territoire où elle se déroule.

La question du financement de projets développés sur des territoires ici et ailleurs et portés par des organisations de la société civile revêt un caractère important. À la différence des coopérations décentralisées, peu de possibilités de financements de projets portés par des associations reliant solidarité nationale et internationale existent.

Coopération Savoie-Bignona : démarche Action sociale de l'Autre

(Pays de Savoie Solidaire, Bignona)

L'objectif est de croiser les expériences et les approches de la prise en charge des personnes âgées et en situation de handicap. Ces deux territoires échangent leurs expériences pour renforcer leurs politiques sociales respectives. L'idée est de consolider les approches afin de laisser une large place à l'implication citoyenne dans de nombreux dispositifs pour encourager l'émergence d'une organisation sociale en faveur des personnes démunies qui reconnaisse l'utilité sociale de ces dernières.



Session 5

GRANDS ///////////////
TÉMOINS ///////////////

Aurore Brachet

**Via le monde - département de
la Seine-Saint-Denis**

cheffe du Centre ressource ///////////////
d'éducation à la citoyenneté et ///////////////
la solidarité internationale ///////////////

« Face au désengagement des collectivités dans la coopération, accompagnons l'internationalisation des politiques publiques.

Les collectivités territoriales ont pour rôle de réexpliquer la géopolitique de la mondialisation, des forces au Nord et au Sud. Le partage c'est transmettre notre propre expérience et s'enrichir de ce que chacun peut faire. »

Contre les inégalités et pour le respect des droits humains

OPÉRER AUTRE
EURS DE CHA

« Nous sommes dans le changement de posture sur des questions bien particulières : redonner du sens à nos engagements, redresser la tête pour donner du sens. »

« Les territoires sont des lieux d'expérimentations. »

« La volonté de changement de posture et d'aller plus loin sur la façon dont on peut envisager la relation : c'est aussi un élément politique. Il faut faire évoluer les consciences des uns et des autres. »

« Ce matin, nous avons parlé de rendre le langage accessible à tous. L'enjeu est là, de changer et sensibiliser les gens avec qui nous travaillons. »

Bamadi Sanokho

Ville de Gentilly

maire adjoint //



« Nous sommes dans un monde de fractures - à plusieurs niveaux : territoriaux, européens et international - et en interconnexions. »

« Le 21^e siècle porte l'enjeu du partage des richesses, des connaissances technologiques et de lutte contre les précarités. »

« Le processus vers des coopérations à enjeux partagés est en cours. C'est la condition pour co-construire en horizontal. »

« La préservation de l'intérêt général passe par une coopération qui nous amène à mixer les fonds publics et les fonds privés. »

Michèle Pasteur

**Agence nouvelle
des solidarités actives**

directrice générale //

Khady Sakho Niang
Forum des organisations
internationales issues
des migrations (Forim)

administratrice //

« Que l'on dise Nord, Sud... Nous devons changer complètement de paradigme par rapport à ces questions. »

« Ce n'est plus de l'aide unidirectionnelle, mais de l'horizontalité, de la co-construction. Il s'agit de s'enrichir de toutes les compétences avec un partenariat multi-pays. »

« Il faut continuer à composer sur les diversités car ce sont elles qui enrichissent. »

« Nous pensons qu'avec la mondialisation nous allons réduire les inégalités, mais en réalité, elles persistent. »



COOPÉRER AUTREMENT
EN ACTEURS DE CHANGEMENT
SÉMINAIRE INTERNATIONAL



Contre les inégalités et pour le respect des droits humains

COOPÉRER AUTREMENT ACTEURS DE CHANGEMENT

Vaia Tuuhia

**Dossiers et Débats
pour le Développement
Durable (4D)**

déléguée générale ////////////////

« Dans le territoire, il y a une diversité de citoyens et il faut savoir s'adresser à tout le monde. »

« Il est nécessaire de renforcer les territoires dans leur résilience pour innover autrement. Je veux parler d'innovation sociale et surtout d'innovation technologique, car on est dans un siècle différent. »

« La force du local et du territorial, c'est trouver la ligne d'énergie entre deux points et être dans la transformation sur le long terme. »

« Il faut faire le lien de territoires à territoires et d'individus à individus. »



CONCLUSIONS

Je veux dire avec beaucoup de force la fierté d'avoir assisté à cette journée avec vous, d'échanger avec une assemblée de citoyens du monde qui viennent avec leurs aspirations. Une assemblée qui fait plateforme, qui dépasse les barrières dans le respect et la curiosité en acceptant de mettre ses certitudes en déséquilibre pour s'enrichir.

Pour nous tous, cette journée permet de mieux voir l'ambition du programme CAAC. Si la dimension internationale est de plus en plus indispensable, on ne peut plus faire comme avant. L'aide ne marche plus. Les modes de vie, les migrations, la géopolitique... Beaucoup de choses ont changé. Ces bouleversements doivent être intégrés car les enjeux de l'humanité sont planétaires : nous sommes passés d'une situation où les États définissaient les normes et les règles des entreprises, à l'inverse.

L'objectif du programme : permettre à l'espace public d'être un lieu de construction sociale. Nous avons revisité des certitudes mais des questions restent ouvertes : les enjeux partagés sont-ils une mode ? Ne sont-ils pas surdéterminés par les pays du nord riches (environnement, migration...) ? L'ouverture internationale sur un territoire est positive mais comment peut-elle contribuer à une construction à une autre échelle ? Avec quels acteurs économiques travailler, quelles alliances ? L'ignorance du monde est une mutilation. Continuons de nous rencontrer et de réfléchir aux défis de demain. Le CAAC est au cœur de la structuration de la plateforme CFSI. Il forge notre capacité à relever les défis actuels par la volonté d'atteindre les ODD.

Yves Le Bars

CFSI

président

LISTE DES ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
APES	Acteurs pour une Économie Solidaire
BIT	Bureau international du Travail
CAAC	Coopérer Autrement en Acteurs de Changement
CETRI	Centre Tricontinental
CFSI	Comité Français pour la Solidarité Internationale
CGT	Confédération générale du travail
CGTG	Confédération générale du travail de Guadeloupe
EMDK	Espace Migration et Développement en région de Kayes
ESS	Économie sociale et solidaire
FMI	Fonds monétaire international
FONAJ	Fonds National d'Appui à la Jeunesse
FONAP	Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle
GRET	Gret – professionnels du développement solidaire
INDECOSA	Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés
IRG	Institut de recherche et de débat sur la gouvernance
MFR	les Maisons familiales rurales
ODD	Objectifs de développement durable
OIT	Organisation internationale du Travail
ONAPE	Office National pour la Promotion de l'Emploi
ONG	Organisation non gouvernementale
SPF	Secours populaire français



COMITÉ FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

32, rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr

